**Charte des ‘’Accueils scolaires’’**

1. Le Centre de Jeunes, en partenariat avec votre école, organise des ‘’accueils scolaires’’ à l’intention des élèves de 6ème primaire.

2. Ces accueils scolaires se dérouleront à la Maison de Jeunes d’Antoing, **les jeudis midi.**

3. Pour ce faire, les enfants dont nous avons reçu les autorisations parentales, doivent se munir de leurs tartines et boissons tous l**es jeudis.**

4. Les enfants doivent être présents à toutes les séances (**l’activité n’est pas un self-service**) sauf contretemps scolaire (travail, punition… ).

5. En cas de non respect du point 4 et/ou d’un comportement inapproprié de l’élève, le Centre de Jeunes d’Antoing se réserve le droit d’exclure temporairement ou définitivement cet élève.

6. En cas d’activité parascolaire, nous demandons au professeur titulaire des élèves **de nous prévenir de l’absence de ces élèves** via un mail :

- pour Calonne : [john.mjantoing@gmail.com](mailto:john.mjantoing@gmail.com)

- pour Bruyelle : [julien.mjantoing@gmail.com](mailto:julien.mjantoing@gmail.com)

- pour Fontenoy : [clementine.mjantoing@gmail.com](mailto:clementine.mjantoing@gmail.com)

- pour Péronnes : [clementine.mjantoing@gmail.com](mailto:clementine.mjantoing@gmail.com)

7. Assurance :

Les élèves sont couverts par l’assurance de la MJ à partir du moment où ils montent dans notre véhicule (prise en charge) jusqu’au moment où ils sortent de notre véhicule lors de leur dépôt devant l’école.

8. Prise en charge :

Nous demandons au professeur de :

- rappeler aux élèves qu’ils ont accueil scolaire ce midi ;

- de rappeler aux élèves que l’activité n’est pas en self-service ;

- de définir, avec l’animateur de la MJ, un endroit précis où les enfants seront pris en charge ;

- de définir, avec l’animateur de la MJ, le processus de dépôt des enfants.